



Lehner-Gigon Nicole, Page Pierre-André, Wassmer Andréa, Kolly Gabriel, Butty Dominique, Longchamp Patrice, Glauser Fritz, Bertschi Jean, Bischof Simon, Bosson François

Intervention du Conseil d'Etat auprès de l'OFROU pour accélérer la réalisation de l'aire multifonctionnelle de la Joux-des-Ponts

Cosignataires : 15 Réception au SGC : 21.02.14 Transmission au CE : *26.02.14

Dépôt et développement

Les problèmes liés à l'accueil des gens du voyage amplement décrits dans les questions posées par les députés Losey et Johner-Etter en 2013 devraient être résolus, d'après les réponses du Conseil d'Etat, par la réalisation d'une aire d'accueil multifonctionnelle sur l'autoroute N12 au lieu-dit « La Joux-des-Ponts ».

Cette aire, qui sera réalisée par l'Office fédéral des routes (OFROU), devrait être à la disposition des gens du voyage, mais pas avant la fin de l'année 2016.

En attendant cette réalisation, les nuisances causées par ces populations nomades continuent de se produire à chacune de leur halte spontanée, souvent sur des terrains privés.

La Glâne en a fait la triste expérience en été 2013, puisque 70 caravanes et autant de familles se sont installées sur des terrains appartenant à l'armée et à des privés.

Le préfet du lieu, M. Schorderet, est parvenu à gérer au mieux cette cohabitation forcée dans un climat tendu entre les gens du voyage et les propriétaires des terrains. Au vu de l'exaspération manifestée de part et d'autre, il n'est pas exclu que, si une autre occupation devait avoir lieu, celle-ci génère des violences.

L'article 17 de la loi fédérale sur l'encouragement à la culture (LEC) préconise de permettre aux gens du voyage de « ...mener la vie qui correspond à leur culture ». Le Tribunal fédéral, dans un arrêt du 28 mars 2003, oblige les autorités à prendre en compte les besoins de ces populations. Les cantons y souscriraient volontiers mais, en l'absence d'aides concrètes de la Confédération, cette mission est impossible. De plus, les solutions de fortune trouvées localement pour accueillir in extremis ces populations, dont il faut se rappeler qu'une partie, les Yéniches, est de nationalité suisse, péjorent fortement leur acceptation par les populations sédentaires, contribuant ainsi à creuser le fossé culturel qui les sépare.

Dans ces conditions, les auteurs de ce mandat demandent au Conseil d'Etat d'effectuer toutes les démarches utiles pour accélérer la réalisation de l'aire multifonctionnelle de la Joux-des-Ponts, afin qu'elle soit opérationnelle le plus vite possible, et au plus tard en mars 2015.

Nous demandons également que les frais occasionnés par les déprédations et les déchets de ces voyageurs, qui n'ont pas été payés par leurs auteurs, soient pris en charge par le Canton tant que l'aire d'accueil ne sera pas mise à la disposition de ces nomades.

Nous remercions le Conseil d'Etat de prendre en considération ce mandat en attendant la réalisation de l'aire de repos de La Joux-des-Ponts.

- Le Conseil d'Etat répondra à ce mandat dans le délai légal.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).